

---

# **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

---

(Commun à tous les lots)

Programme Régional de Formation 2027-2028  
des Missions Locales de Normandie

Référence n°1163691

## Sommaire

1- Présentation d'UNIFORMATION .....	3
2. Présentation de la branche des missions locales PAIO .....	3
3 – Contexte de la consultation.....	4
4 – Obligations règlementaires .....	4
5 - Modalités pédagogiques attendues.....	4
6 – Moyens .....	5
7 – Mise en œuvre, suivi et évaluation de l'action de formation .....	6
8– Planification des sessions .....	6

## 1- Présentation d'UNIFORMATION

Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne dans toutes les étapes de sa vie : une économie du quotidien répondant à des besoins sociétaux.

En tant qu'opérateur de compétences, nous accompagnons les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour nos adhérents, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

La Réforme de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a renforcé notre accompagnement auprès des entreprises en matière d'alternance.

Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 58 000 entreprises employant plus d'un million de salariés dans les secteurs suivants :

- Aide à domicile,
- Intervention sociale et familiale,
- Accompagnement social et éducatif – Jeunesse – Loisirs,
- Habitat social,
- Protection sociale,
- Emploi et insertion.

## 2. Présentation de la branche des missions locales PAIO

Les missions locales (ML) et les PAIO ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification ; elles doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements et les communes, chacun en fonction des compétences définies par la loi.

Les « emplois repères » des missions locales et PAIO sont classés selon les axes suivants :

- Maintenance et hygiène des espaces : Agent d'hygiène et de maintenance des locaux et espaces verts
- Insertion sociale et professionnelle : chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet
- Information-communication : chargé de documentation, chargé d'information et de communication
- Gestion : assistant administratif, assistant de gestion, assistant de direction, assistant financier, assistant informatique
- Encadrement : responsable administratif et financier, responsable des ressources humaines, responsable de secteur, directeur

Le domaine de l'insertion sociale et professionnelle représente le cœur de métier des ML-PAIO.

L'ARML Normandie représente les 24 Missions Locales de son territoire qui comptent plus de 850 salariés au sein de son réseau. Elle est en charge de la professionnalisation des collaborateurs des Missions Locales.

### 3 – Contexte de la consultation

Demeurant attentive à répondre aux attentes de l'ensemble des salariés et aux aspirations des employeurs, la Commission Paritaire National de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) de la branche des Missions locales et PAIO contribue depuis 2003 à la cohésion de l'ensemble des structures adhérentes en déployant avec Uniformation des formations nationales « clé en main », permettant à ses adhérents de pouvoir se former sur des thématiques à enjeu fort sur les territoires.

Cette consultation a pour objet de compléter les formations déjà présentes dans le cadre des actions collectives nationales portées par la branche grâce à la mise en place d'un plan régional de formation (PRF).

Le catalogue est à destination de tous les salariés des Missions Locales (ML) pour la région Normandie. Les attendus pour chacun des lots sont définis dans l'annexe détail des lots.

### 4 – Obligations réglementaires

L'OPAC (organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences) est en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (Article L6351-1 du Code du Travail) et les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.

Dans le cadre du présent marché, l'OPAC (organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences) s'engage à :

- Respecter et être à jour de l'ensemble de ses obligations légales, administratives, comptables en tant que dispensateur de formation professionnelle continue,
- Être détenteur de la certification nationale Qualiopi pour la catégorie des actions de formation
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de déclaration d'activité conformément aux dispositions de l'article L6351-1 du code du travail
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de contractualisation conformément aux dispositions de l'article L6353-1 du code du travail
- Justifier du respect de ses obligations d'information de l'organisme financeur/OPCO, du début, des interruptions et de l'achèvement de la formation, pour chacun de leurs stagiaires et apprentis et communiquer à l'organisme financeur/OPCO les données relatives à l'emploi et au parcours de formation professionnelle dont ils disposent sur les stagiaires et apprentis qu'ils accompagnent conformément aux dispositions de l'article L6353-10 et de la loi du 5 septembre 2018 et son article 24.

### 5 - Modalités pédagogiques attendues

Pour chaque lot, l'action de formation doit obligatoirement être dispensée selon la modalité définie dans l'annexe détail des lots.

#### **Rythme et horaires des actions de formation**

---

Une journée de formation équivaut à 7 heures hors pause déjeuner.

## 6 – Moyens

### Moyens matériels

---

Les Titulaires devront être capables d'assumer l'ensemble des sessions demandées, quel que soit leur localisation.

Le Titulaire dispose de moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats, suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ;
- Equipements adaptés aux domaines de formation, à la modalité pédagogique concernée et au nombre de stagiaires ;
- Ressources documentaires accessibles ;
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires en version dématérialisée.

### Formations réalisées en présentiel

Les sessions de formation en présentiel se tiendront dans les locaux proposés par le Titulaire ou tous autres lieux. Si le Titulaire ne dispose pas déjà de ses propres salles dans les villes demandées par l'ARML, il est préconisé de privilégier les locations de salle de lieux issus du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Les locaux devront être adéquats, suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

De plus, les locaux, même dans les grandes villes ou dans les départements isolés, devront être faciles d'accès pour les stagiaires (situés près des gares SNCF ou facilement accessibles par les transports en commun.).

L'ARML Normandie pourra également proposer au Titulaire, à sa demande et sous réserve de disponibilité, la mise à disposition de locaux équipés pour la réalisation des actions de formation. Le Titulaire demeure libre de recourir ou non à cette possibilité. Cette mise à disposition de ces équipements fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 200 € TTC par jour d'utilisation.

### Formations réalisées en distanciel

Pour les formations réalisées en distanciel, le Titulaire dispose de ses propres moyens techniques et technologiques de mise en œuvre de la formation, et ces derniers sont adaptés aux domaines de formation et au nombre de stagiaires.

Le Titulaire devra :

- assurer l'accompagnement pédagogique des participants et à la prise en main des outils,
- prévoir la manière dont il peut appuyer les stagiaires en cas de problème technique,
- préciser les moyens technologiques et techniques utilisés pour la formation. Il est attendu que les outils proposés soient simples à utiliser et facile d'accès.

### Moyens humains

---

Le Titulaire mobilise ses moyens et organise ses fonctions pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financière
  - o Direction et encadrement interne ;
  - o Relations avec les donneurs d'ordre ;
  - o Comptabilité ;
  - o Communication interne et externe.

L'implication de ces différentes fonctions permet au Titulaire d'entretenir des relations administratives de

---

qualité avec l'ARML, UNIFORMATION et l'employeur.

- Fonctions pédagogiques (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés) ;
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires (référent) ;
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique de l'OPAC (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs fonctions.

## 7 – Mise en œuvre, suivi et évaluation de l'action de formation

### Nombre de participants

---

Afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible, le nombre minimum et le nombre **maximum de participants sont définis dans l'annexe détail des lots.**

### Mise en œuvre de l'action de formation

---

Acteur pédagogique, le Titulaire :

- Effectue une évaluation préalable du niveau et des attentes des participants avant chaque session de formation.
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises.
- S'assure de la capacité technique des participants à suivre les modules de formation dispensés à distance (le cas échéant).
- Diffuse la liste de participants de la journée à l'ensemble des stagiaires (en s'assurant préalablement de leur accord) dans un souci de mise en relation.
- S'assure de l'évaluation à chaud de la satisfaction des participants à l'issue de la formation,
- Complète le bilan de la formation fait par le formateur,
- Prend en compte les appréciations formulées par les participants dans un objectif d'amélioration continue.
- Pour les lots 26 et 27 : les actions de formation Secouriste Santé au Travail (SST) et MAC SST (recyclage) devront être animées exclusivement par un formateur SST certifié par une entité habilitée par l'INRS. Le prestataire devra être en mesure de fournir tout justificatif de certification et d'habilitation en cours de validité ainsi que les certificats de compétences des formateurs SST en cours de validité

## 8– Planification des sessions

Pour chacun des lots en présentiel et à titre indicatif, les lieux de formation prévus pour l'année 2027 sont définis dans l'annexe détail des lots.

Les sessions devront être programmées exclusivement en semaine et hors périodes de vacances scolaires, quelle que soit la modalité.

Pour les années suivantes, l'ARML communiquera au Titulaire, l'ensemble des besoins prévisionnels, notamment le nombre de sessions à organiser et les villes concernées, afin de permettre un démarrage des sessions dès le début de l'année suivante.

Le Titulaire s'engage à assurer la couverture de l'ensemble de la région Normandie, les lieux de formation pouvant évoluer d'une année sur l'autre.

